

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12690**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Transformations Industrielles. Spécialité: Ecologie Industrielle. Domaine : Sciences, Technologies, Santé

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Pau et des Pays de l'Adour, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, Recteur d'Académie Chancelier des universités, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

201 Technologies de commandes des transformations industrielles

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diplômé de cette licence professionnelle apporte à l'entreprise ses compétences techniques et humaines pour définir, mettre en œuvre et gérer les solutions innovantes pour réduire les coûts économique et écologique de la production et en contrôler la qualité au regard de l'environnement.

Ce spécialiste est amené à intervenir dans les entreprises pour l'amélioration de leurs processus en ayant une vision systémique avec une pensée "cycle de vie" : il s'agit à la fois de la réduction de la consommation d'énergie (tant au niveau de la production que de l'utilisation et de la gestion) mais aussi de l'éco-conception pour l'implantation de technologies propres (prévention à la source sur la chaîne de production pour la réduction des procédés polluants et des déchets, surveillance des effluents).

Ce professionnel est capable :

- par sa connaissance des techniques de production, transformation et distribution de l'énergie, d'optimiser les procédés industriels afin de réduire les consommations énergétiques
- de concevoir et mettre en œuvre une chaîne d'acquisition de mesures en vue de mener un audit sur les ressources énergétiques utilisées et les émissions polluantes générées par l'entreprise
- de caractériser les nuisances générées par l'activité de l'entreprise afin de limiter leurs impacts environnementaux
- d'organiser et de gérer un projet industriel en vue de coordonner les travaux réalisés par des prestataires externes à l'entreprise
- d'appliquer les normes qualité et environnementale en vigueur dans la perspective de la mise en place d'une démarche qualité et d'un système de management environnemental.

Le titulaire de cette certification connaît également les règles de sécurité afin d'assurer la sécurité des personnels

Il maîtrise les techniques de communication orale et écrite en vue d'encadrer une équipe et de sensibiliser les personnels à la démarche de développement durable.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille principalement dans l'industrie, mais aussi dans les secteurs du bâtiment, des transports et de la production d'énergie, du conseil ou de la prestation de service.

Les industries concernées peuvent être l'aéronautique, la métallurgie, la chimie et la pétrochimie, l'industrie papetière ou l'agro-alimentaire. Il peut également exercer ses fonctions dans le milieu hospitalier ou dans des collectivités territoriales.

Le détenteur de ce diplôme peut prétendre aux métiers d'assistant ingénieur, de responsable maintenance ou qualité, de responsable technique de site, de chef de projet, de cadre technique en hygiène et sécurité ou encore de responsable énergie et environnement dans des collectivités locales

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2306 : Supervision d'exploitation éco-industrielle

I1102 : Management et ingénierie de maintenance industrielle

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

I1304 : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'octroi de la licence professionnelle peut s'effectuer après une formation en deux semestres, évalué en 60 crédits ECTS.

Les enseignements théoriques et professionnels sont décomposés en Unités d'Enseignement (UE).

UE 1 - Mise à niveau différenciée (90h) - 6 ECTS

- Mathématique
- Physique
- Chimie
- Electricité, électronique

- Automatique, informatique industrielle
 - Mécanique, matériaux
- UE 2 - Maîtrise des ressources énergétiques (100h) - 10 ECTS
- Audit et écobilan énergie et environnement
 - Electrotechnique, Electronique de puissance : transformation de l'énergie, conversion de courant, composants
 - Thermique (P.A.C., solaire), Energies renouvelables
 - Réorganisation et optimisation des procédés énergétiques
- UE 3 - Contrôle de l'environnement industriel (90h) -10 ECTS
- Gestion et contrôle des nuisances, effluents et pollutions
 - Capteurs dédiés
 - Normes et contrôle de la qualité
 - Etude de cas dans 3 domaines : biologie/chimie ; mécanique/vibrations/matériaux ; C.E.M./ électricité
- UE 4 - Supervision et informatique industrielle (80h) - 6 ECTS
- Chaînes de mesure : acquisition, conditionnement
 - Automatismes → Automate Programmable
 - Analyse informatique des données, traitement de signal
- UE 5 - Formation générale (90h) - 8 ECTS
- Langues (anglais, espagnol)
 - Expression, Communication Technique
 - Gestion de projet, Management
 - Ecologie culturelle
- UE 6 - Projet Tutoré (150h sur 6 semaines bloquées) - 8 ECTS
- UE 7 - Stage (12 semaines minimum) - 12 ECTS

Dans le cadre de la formation initiale et continue, le contrôle des connaissances porte sur l'ensemble des Unités d'Enseignement (U.E.) et s'effectue sous forme d'examens écrits, oraux et/ou contrôle continu.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Code de l'éducation Article L613-1 : enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs ou, dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
En contrat d'apprentissage	X	IDEM
Après un parcours de formation continue	X	IDEM
En contrat de professionnalisation	X	IDEM
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Numéro d'habilitation : 20110300 Arrêté du 06.05.2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret du 24 avril 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-pau.fr/odetud/>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-pau.fr/live/formations>

<http://www.iutbayonne.univ-pau.fr/licences-pro/ecologie-industrielle/objectifs.html>

Université de Pau et des Pays de l'Adour

Lieu(x) de certification :

IUT de Bayonne Pays Basque - 2 allée du Parc Montaury - 64600 ANGLET

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Bayonne Pays Basque - 2 allée du Parc Montaury - 64600 ANGLET

Historique de la certification :